



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N°

GEND/RGNA/GGMII-2/EGM24-2

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION N°

- OBJET** : Réunion du conseil d'administration du cercle mixte de l'escadron 24/2 de gendarmerie mobile à BAYONNE (64).
- RÉFÉRENCE** : Instruction N°18300 DEF/GEND/PM/LOG/ADM du 30/12/2019 (Class. : 99.01).
- P. JOINTES** : - Compte de résultat par activité
- Règlement intérieur
- Note de sécurité des fonds
- Devis
- Feuille de présence
- Grille des tarifs

Sur convocation du président, le conseil d'administration du cercle mixte de l'escadron 24/2 de gendarmerie mobile à BAYONNE s'est déroulé le .

Le quorum étant atteint le vice-président du conseil d'administration ouvre la séance à .

Escadron 24/2 de gendarmerie mobile
Cercle mixte
5 avenue vital biraben
64100 Bayonne
Standard : 05 59 42 36 08
www.cerclmixtebayonne.fr

ORDRE DU JOUR

- I). BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ARRÊTÉES LORS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
- II). RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- III). DÉTERMINATION DES CATÉGORIES DE CONTRATS ET CONVENTIONS
- IV). COMPTES DE GESTION PAR ACTIVITÉ
- V). AMORTISSEMENT ET INVESTISSEMENT
 1. AMORTISSEMENT
 2. INVESTISSEMENT
- VI). ACQUISITIONS OU ALIÉNATIONS DE BIENS PROPRES
- VII). CRÉATIONS, MODIFICATIONS ET CESSATIONS D'ACTIVITÉS
- VIII). FIXATION DES TARIFS
- IX). FIXATION DU SEUIL MAXIMUM DES FACTURES EN NUMÉRAIRE
- X). MODALITÉS D'EMBAUCHE ET DE LICENCIEMENT DU PERSONNELS
- XI). DEMANDE D'AVANCE OU DE PRÊT AU FOND D'ENTRAIDE
- XII). ACCEPTATION DES DONS ET LEGS
- XIII). ACCEPTATION D'ESTER EN JUSTICE
- XIV). GESTION DU CERCLE
- XV). DURÉE DE PERMISSIONS DE LA DIRECTRICE REQUÉRANT UNE PASSATION
- XVI). EXAMEN DU CAHIER DE RÉCLAMATION ET SUGGESTION
- XVII). TOUR DE TABLE

DÉLIBÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I). BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ARRÊTÉES LORS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cercle mixte

- Suite au dernier CA, les tarifs des repas ont été mis à jour (Cf. Grille des tarifs. PJ n°5)
- Le tarif du ticket « APS » a bien été modifié et est désormais identique au repas non-subventionné, soit 7,62€.
- La climatisation a été installée dans la salle restauration.
- Les travaux de menuiseries, votés et adoptés lors du dernier CA, en cuisine et salle blanche devraient être réalisés dans les semaines à venir par la société A3M.
- Le cabinet FITECO est désormais en charge des analyses et vérifications comptables du cercle.
- L'étude de marché auprès de la société SPH n'a pu être menée à son terme. Le délais de rétractation chez ONET étant dépassé en 2023. Une étude sera menée pour réactualiser la proposition financière de SPH et R&M solution.
- Le compte chèque détenu à la poste a été clôturé. Conformément au dernier vote du conseil, le livret A est conservé .

Hôtellerie

- Les draps plats et couvertures ont bien été remplacés par des couettes.
- Le cercle mixte a la possibilité de rajouter un paiement en ligne par carte bleu pour les personnes réservant les chambres d'hôtel. Cette proposition, déjà adoptée par le conseil d'administration, n'a pu être mise en œuvre en 2023 suite à des complications liées au SIRET (défense) de l'unité. Les possibilités de proposer ce mode de paiement sont toujours à l'étude.

Personnel

- Le cercle-mixte est bien passé au groupement de commande VICI, l'équipe continue de se former sur la plate forme AIDOMENU.
- L'adjudante GIERTLOVA, actuellement directrice du cercle, sera radiée des cadres le 01/09/2024. Elle est en congé jusqu'à son départ de l'institution.

PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL :

Suite au départ anticipé de la directrice, le directeur adjoint demande à ce que M, DELUCAS Francis, qui travaille en collaboration avec le cabinet FITECO, délivre ponctuellement une formation auprès du directeur adjoint sur des points de comptabilités essentiels, appliqués au logiciel SIGENA, non maîtrisés par ce dernier. Devis en cours présenté ce jour.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

Le directeur adjoint souhaite, dans un soucis à la fois écologique, logistique et sanitaire, mettre un terme à la prestation « repas à emporter », actuellement au tarif de 9€.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

La pièce qui abrite les différents serveurs informatiques (pièce au dessus du bureau de la direction), n'est pas adaptée d'un point de vue électrique. L'alimentation se faisant via un câble branché directement depuis le bureau, cette installation n'est pas conforme voire dangereuse. En effet, plusieurs appareils sont branchés en série sur plusieurs multi-prises. **Deux devis sont présentés ce jour pour effectuer les travaux.**

POUR EFFECTUER LES TRAVAUX		
VOTE :	POUR :	CONTRE :

VOTE POUR LA SOCIÉTÉ :	POUR :	CONTRE :
-------------------------------	---------------	-----------------

VOTE POUR LA SOCIÉTÉ :	POUR :	CONTRE :
-------------------------------	---------------	-----------------

La porte intérieure de la cuisine et les deux portes intérieures en plonge, sont en bois, détériorées pour certaines et non conforme aux exigences en matière de sécurité alimentaire. Suite à la dernière inspection vétérinaire et dans la continuité de la remise en état des ouvrants du cercle mixte, le directeur adjoint propose leur remplacement par une porte battante PVC en cuisine, et des portes PVC simples en plonge. **Deux devis sont présentés ce jour pour effectuer les travaux.**

POUR EFFECTUER LES TRAVAUX		
VOTE :	POUR :	CONTRE :

VOTE POUR LA SOCIÉTÉ :	POUR :	CONTRE :
------------------------	--------	----------

VOTE POUR LA SOCIÉTÉ :	POUR :	CONTRE :
------------------------	--------	----------

La dernière inspection vétérinaire a également mis en évidence des difficultés dans la gestion du stock des denrées et dans le nettoyage parfois incomplet. L'augmentation constante de l'effectif rationnaire et le poste en plonge « vacant » demande un effort qui met en tension fonctionnelle l'ensemble de l'équipe.

Le directeur adjoint propose de revenir au système autrefois en vigueur, à savoir un jour de fermeture mensuelle, le dernier vendredi de chaque mois. Ce jour, le moins impactant pour les rationnaires (pas de JDC, effectif rationnaire historiquement plus faible), sera mis au profit d'un nettoyage plus complet, des inventaires exhaustifs des différents points de stockage et de mise à jour comptable.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
--------	--------	----------

L'utilisation et le fonctionnement de l'activité « bar », dans son ensemble, est soumise à un permis d'exploitation nominatif. L'activité cessera donc, au départ de l'adjudante GIERTLOVA, seule détentrice du permis. Le directeur adjoint demande la validation par le conseil d'administration, de la formation au permis d'exploitation de ---, afin de permettre à cette activité de continuer de fonctionner durant la période de vacation du poste de directeur/directrice. Le cercle-mixte prend en charge les frais liés à l'obtention de ce permis ; qui se chiffre à ---

VOTE :	POUR :	CONTRE :
--------	--------	----------

Le personnel du cercle est prévu en congés / permission du 08/07/2024 au 21/07/2024, respectant ainsi les directives liés au JO. Les différentes prestations des mois de mai et juin (EGM MARSEILLE les 19 et 20/05 ; EDSR flamme olympique le 20/05 ; prestations les samedis 01/06 et 08/06) ont un impact direct sur les jours de récupération du personnel (tant civil que militaire). Aussi, le directeur adjoint propose une fermeture estivale du 04/07/24 inclus au 21/07/24 inclus.

Seule l'activité hôtellerie continuera de fonctionner, avec un verrouillage des réservations en ligne le 03/07/24 à 15h00.

Le directeur adjoint restera disponible en cas d'urgence durant cette période.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

Il est demandé au conseil d'administration d'acter que les chambres ne sont désormais remboursables, en cas d'annulation, que dans un délai de 48h avant la date de la prestation. Le délais d'une semaine pouvant être considérés comme difficilement réalisables.

Il est demandé au conseil d'administration de statuer sur le tarif des repas des membres du cercle mixte, ainsi que des renforts, des stagiaires et de toute personne nourri dans le cadre de ses fonctions au sein du cercle (TIG par exemple...). Historiquement, les repas sont gratuits pour l'ensemble de ces personnels, et le directeur adjoint propose d'entériner ce mode de fonctionnement.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

Par vote du CA du 16/06/2023, l'allocation pour frais de représentation a été portée de manière exceptionnelle à 600€. Il est demandé au CA de revenir à une allocation mensuelle au profit du directeur de 100€, telle qu'elle avait été votée lors du conseil du 22/10/2019.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

La note de service concernant la sécurité des fonds a été mise à jour. Elle est présentée ce jour aux membres du conseil.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

II). RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a été mis à jour. Il est présenté ce jour aux membres du conseil.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

III). DÉTERMINATION DES CATÉGORIES DE CONTRATS ET CONVENTIONS

Il est demandé au CA de fixer à 500€ le montant ou la nature (matériels attractifs) des petits matériels devant être pris en compte au titre du suivi logistique, même si ils ne sont pas concernés par un suivi en compatibilité puisque non immobilisés.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

Suite directives DG, le groupement de commande via plate-forme VICI est entré en vigueur le 13/05/2024.

IV). COMPTES DE GESTION PAR ACTIVITÉ

RESTAURATION

Situation au 31 mai 2024 :

CHIFFRE D'AFFAIRE CUMULÉ	74797,53
CHARGES D'ACTIVITÉ	75762,89
TOTAL	-965,36

BAR

Situation au 31 mai 2024 :

CHIFFRE D'AFFAIRE CUMULE	10916,2
CHARGES D'ACTIVITÉ	10845,81
TOTAL	70,39

HÔTELLERIE

Situation au 31 mai 2024 :

CHIFFRE D'AFFAIRE CUMULE	22313,44
CHARGES D'ACTIVITÉ	11420,12
TOTAL	10893,32

COMPTOIR DES VENTES

Situation au 31 mai 2024 :

CHIFFRE D'AFFAIRE CUMULE	133,92
CHARGES D'ACTIVITÉ	39,95

TOTAL	93,97
--------------	--------------

Situation financière globale du cercle mixte au 31/10/2023 :

CAISSE CENTRALE : 1758,22€,

COMPTES COURANTS : 94367,47€

COMPTES DÉPÔT DE FOND : 38843,45€

SOIT TOTALITÉ DE : **134969,14€**

V). AMORTISSEMENT ET INVESTISSEMENT

1. AMORTISSEMENT

Amortissements mensuels de mois de mai 2024 : 1483,61€.

2. INVESTISSEMENT

- Le remplacement de la faïence murale en plonge est à envisager dans un avenir proche.

- Le VPCA demande à ce que la pièce au dessus du bureau de la direction, qui sert actuellement de stockage de la vaisselle, bénéficie d'un rangement plus pertinent de type étagère. À ce titre, le cercle devra en faire l'acquisition.

Une demande des services vétérinaires a été réitérée afin de palier au problème de « pressurisation » constaté en cuisine. La hotte de ventilation créant un appel d'air lors de son fonctionnement, une étude devra être menée afin d'étudier les solutions envisageables pour mettre un terme à cette problématique.

- Le directeur adjoint a pour projet de remplacer le carrelage vieillissant du sol de la salle de restauration. À cette occasion, il est envisagé de déplacer le bar de façon à ce que celui-ci soit attenant à la terrasse. Le Cercle mixte fera vraisemblablement appel au fond de secours et d'entraide pour réaliser ces travaux coûteux.

Afin qu'une potentielle demande soit faite au FSE, il est demandé un vote d'accord sur le principe des travaux à réaliser.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

VI). ACQUISITIONS OU ALIÉNATIONS DE BIENS PROPRES

NÉANT

VII). CRÉATIONS, MODIFICATIONS ET CESSATIONS D'ACTIVITÉS

NÉANT

VIII). FIXATION DES TARIFS

Voir point II du règlement intérieur.

IX). FIXATION DU SEUIL MAXIMUM DES FACTURES EN NUMÉRAIRE

Sans changement.

X). MODALITÉS D'EMBAUCHE ET DE LICENCIEMENT DU PERSONNELS

NÉANT.

XI). DEMANDE D'AVANCE OU DE PRÊT AU FOND D'ENTRAIDE

NÉANT.

XII). ACCEPTATION DES DONNS ET LEGS

NÉANT.

XIII). ACCEPTATION D'ESTER EN JUSTICE

NÉANT.

XIV). GESTION DU CERCLE

- La note de sécurité des fonds a été mise à jour.
- Elle est présentée ce jour aux membre du conseil.

VOTE :	POUR :	CONTRE :
---------------	---------------	-----------------

Le directeur-adjoint tient à mettre en perspective, à court terme, l'absence de directeur/directrice au sein de l'unité.

En l'absence d'un renfort permanent, cette situation l'oblige à centrer ses efforts sur le fonctionnement propre du cercle, au détriment de l'aspect administratif et comptable. La bonne volonté de l'équipe ne suffira pas à assurer un fonctionnement global optimal, dans l'attente du remplacement des personnels manquants.

XV). DURÉE DE PERMISSIONS DE LA DIRECTRICE REQUÉRANT UNE PASSATION

Toute durée supérieure à 7 jours, conformément aux recommandations SCCB et BAFAT, fera l'objet d'une prise et remise de service.

XVI). EXAMEN DU CAHIER DE RÉCLAMATION ET SUGGESTION

Major GANNE, VPCA fait lecture du cahier et l'avise pas sa signature.

XVII). TOUR DE TABLE

La date du prochain conseil est fixée pour le

Plus aucune question n'étant soulevé le major GANNE vice-PCA clos le conseil d'administration à .

Major **GANNE** Eric, vice-président du conseil d'administration du cercle mixte de BAYONNE.

DESTINATAIRES :

Général de corps d'armée, commandant la région de Gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

(À l'attention de l'officier chargé de l'exercice de la tutelle sur les cercles mixtes RGNA). - SCCB (en copie)

à **BORDEAUX.**

OBSERVATIONS ET VISA DU COMMANDANT DE RÉGION